

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

08-2023 Travaux d'isolation phonique dans la salle de réunion 4 du siège de la CCBDP Création d'une ouverture dans le bureau du pôle aménagement Travaux d'aménagement sur le bâtiment modulaire au siège de la CCBDP

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'isoler la salle de réunion 4 au siège de la CCBDP afin d'apporter un confort phonique aux bureaux attenants, qu'il y a nécessité de créer une ouverture dans le bureau du pôle aménagement donnant sur le bureau actuel des vice-présidents pour permettre de créer un bureau supplémentaire, et enfin qu'il est indispensable de modifier des cloisons dans le bâtiment modulaire pour créer un nouvel espace bureau afin d'accueillir les vice-présidents ;

Considérant que trois prestataires ont été mis en concurrence et seulement une proposition a été reçue ;

Considérant la proposition de la SAS DUFOUR PLATRERIE sise 145 ZA Les Laurons à Nyons (26110) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de SAS DUFOUR PLATRERIE sise 145 ZA Les Laurons à Nyons (26110) pour mener à bien tous les travaux d'aménagement cités ci-dessus.

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 9 640,68 € HT soit 10 604,75 € TTC.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 9 mai 2023

Le Président,
Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes des BaronnieS en Drome Provençale' with the address '26110 NYONS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'.